

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 08 avril 2025.

### Ordre du jour :

- CFU 2024,
- Affectation des résultats 2024,
- Fiscalité 2025,
- Etat des indemnités de toute nature dont bénéficie les élus,
- Budget primitif 2025,
- Cession terrain Monsieur Guillaud Robert-Mme Pagès Cécile/Commune,
- Tarif location four à pain 2025,
- Divers.

A Chevrier, le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Le Maire,

---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Louis LAPRAZ, Audrey LEONARD, Kévin POUPARD, Thierry ROSAY.

Etaient excusés : Claude REINHARDT, Pierre GRANDCHAMP

Etaient excusés et représentés : Cédric CHATELAIN (représenté par Agnès CUZIN), Laetitia CHARLES (représenté par Evelyne CLERC)

Etait absent : Xavier GAUD.

### Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Thierry ROSAY est désigné comme secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu de la séance du 13 mars 2025 :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 13 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

### Comptes-rendus de réunions :

Le Conseil Municipal est informé du contenu des réunions suivantes :

#### - Communauté de Communes :

BUREAU ET COMMISSION MOBILITE DU 31/03/25 :

\* Les membres confirment le transfert de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité au Pôle métropolitain du Genevois français au 1<sup>er</sup> juillet 2025. De ce fait, l'offre sur certaines lignes sera augmentée.

COMMISSION DECHETS DU 25/03/25 :

\* La nouvelle responsable adjointe du service est présentée aux élus.

\* Les membres sont informés des difficultés rencontrées dans la gestion des camions.

\* Ils prennent connaissance du planning de lavage des bacs collectifs et des conteneurs semi-enterrés.

COMMISSION SOCIALE DU 17/03/2025 :

\* Une présentation de l'association « Bulle d'Air » est réalisée, il s'agit d'un service d'aide à domicile pour les aidants.

\* Un point sur le projet d'habitat inclusif à Viry est effectué. Deux animateurs ont été recrutés, l'accueil des résidents débutera d'ici fin mai.

\* Un point sur les projets des différentes crèches est réalisé.

Budget général : CFU 2024 (2025/04/01) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry ROSAY, délibérant sur le CFU 2024 dressé par Madame Agnès CUZIN, Maire, qui s'est retirée de la séance, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1- lui donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	743 219,91 €
Recettes	1 510 073,94 €
Excédent	766 854,03€
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 013 616,64 €
Recettes	723 140,98 €
Déficit	290 476,66 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	20 000,00 €

2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3- vote et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Budget général : affectation des résultats 2024 (2025/04/02) :

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 766 854,03 €,

Vu l'état des restes à réaliser d'investissement d'un montant de 20 000 €,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2024 comme

suit :

002	Excédent de fonctionnement reporté	456 378,37 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	310 475,66 €

Fiscalité communale 2025 (2025/04/03) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide maintenir les taux de fiscalité identiques à ceux de l'année 2024, soit :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 23,48 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 58,89 %
- Taxe d'habitation : 18,03 %

Etat des indemnités de toute nature dont bénéficie les élus (2025/04/04) :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

L'article L 5211-12-1 du CGCT prévoit des dispositions similaires pour les EPCI à fiscalité propre.

Quelques observations concernant cet état :

- il mentionne les sommes effectivement perçues sur l'année ;
- il distingue ces sommes par nature : indemnités de fonction, remboursements de frais ;
- les montants qui y figurent sont exprimés en euros et en brut ;
- il est communiqué chaque année aux conseillers municipaux (ou communautaires) avant l'examen du budget ;
- il n'est pas soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Commune de Chevrier - Année 2024

Nom et prénom de l'élu	Indemnités perçues au titre du mandat concerné		
	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature
CLAEYS Stéphane	4 222,32 €	0 €	0
CUZIN Agnès	15 897,84 €	157,50 €	0
FONTAINE Virginie	4 222,32 €	0	0
ROSAY Thierry	4 222,32 €	0	0

Budget général : budget primitif 2025 (2025/04/05) :

Madame le Maire présente les dépenses et les recettes prévues au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2025 comme suit :
  - Section Fonctionnement :
    - \* Dépenses : 1 277 978 €
    - \* Recettes : 1 277 978 €
  - Section Investissement :
    - \* Dépenses : 1 462 030 €
    - \* Recettes : 1 462 030 €
- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Cession terrain Monsieur Guillaud Robert-Mme Pagès Cécile/ Commune, (2025/04/06) :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Guillaud Robert et Mme Pagès Cécile souhaitent vendre leur parcelle section A, n°1222 à la commune à l'euro symbolique.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la cession à l'euro symbolique de la parcelle section A, n°1222 appartenant à Monsieur Guillaud Robert et Mme Pagès Cécile,
- PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Tarif location four à pain 2025 : (2025/04/07)

Le Conseil Municipal adopte le tarif suivant pour 2025 :

	TARIFS TTC
Location particuliers et associations de la commune	50 €
Caution particuliers et associations de la commune	500 €

Extension de l'école :

Le Conseil Municipal est informé de l'avancement du projet d'extension et des dernières options retenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,  
Agnès CUZIN

Le secrétaire,  
Thierry ROSAY